

Conditions Particulières du Produit – Service de Signature Electronique Adobe (2016v1)

- 1. Fichiers de Contenu. Le Client peut utiliser, afficher, modifier, reproduire et diffuser les fichiers types fournis par Adobe comme les polices, les catalogues d'images, les sons ou les modèles (les « Fichiers de Contenu »), mais le Client s'interdit de diffuser des Fichiers de Contenu séparément. Le Client n'est pas en droit de revendiquer tout droit de marque envers les Fichiers de Contenu ou toute œuvre dérivée y afférente.
- 2. Modification. Adobe se réserve le droit de modifier ou d'interrompre les Services OnDemand ou toute partie ou toute fonctionnalité des Services On-demand, à tout moment, de plein droit et sans indemnité. Adobe déploiera néanmoins des efforts raisonnables pour informer le Client avant toute modification. En cas d'interruption intégrale du Service OnDemand par Adobe, Adobe fournira au Client un remboursement calculé au prorata pour les éventuelles redevances prépayées pour ce Service OnDemand et non utilisées par le Client.
- 3. Notifications tierces. Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel OnPremise. Ces notifications tierces figurent sur le site www.adobe.com/products/eula/third party/index.html (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans le Logiciel OnPremise.
- 4. Stockage, Conservation et Transition des Données du Client et du Contenu du Client.
 - Adobe stockera les Données du Client et le Contenu du Client tant que le volume de stockage n'est pas jugé déraisonnable par Adobe. Adobe peut imposer des limites raisonnables quant à l'utilisation et le stockage des Données du Client et du Contenu du Client, notamment des limites liées à la taille des fichiers, à l'espace de stockage, aux capacités de traitement et d'autres limites d'ordre technique. Néanmoins, Adobe fera des efforts commercialement raisonnables pour notifier le Client et lui donner la possibilité de déplacer le Contenu du Client et les Données du Client en dehors des Services OnDemand avant de les supprimer en application du présent article. Les Données du Client et le Contenu du Client peuvent être supprimer à tout moment l si la loi l'exige mais également à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat.
- 5. Confidentialité, Sécurité des Informations et Conformité.
 - Responsabilités du Client vis à vis des Informations des Participants. Il est de la responsabilité du Client de se conformer aux lois, directives, réglementations ou normes ou codes du secteur applicables en matière de confidentialité, de sécurité, de signature électronique et de protection des données qui s'appliquent aux Données Personnelles des Participants (notamment en fournissant des notifications, en obtenant les consentements nécessaires et en réalisant les divulgations requises au titre de ces lois, directives, réglementations ou normes ou codes du secteur). Le Client est responsable de l'obtention et du maintien du consentement des Participants pour l'accès, l'utilisation ou la divulgation par le Client des Données Personnelles des Participants. Le Client est responsable de l'obtention de la part des Participants toutes les autorisations nécessaires, le cas échéant, pour permettre à Adobe de fournir le Service OnDemand. L'utilisation du service de signature électronique est subordonnée à l'acceptation par le Participant des conditions d'utilisation présentées lors de l'utilisation du service de signature électronique.
 - 5.2 **Sécurité du Client**. Il incombe au Client de configurer et d'utiliser les fonctions de sécurité du service de signature électronique pour répondre aux obligations du Client envers les Participants au titre des lois applicables régissant la confidentialité, la sécurité et la protection des données. Adobe n'est pas responsable de la sécurité des Documents électroniques qui sont envoyés par

courrier électronique aux Participants via le service de signature électronique, téléchargés depuis le service de signature électronique ou transférés vers un système non géré par Adobe via une fonctionnalité d'intégration tierce du service de signature électronique. Adobe n'est pas responsable des dommages-intérêts résultant d'un accès non autorisé au compte du Client, au Contenu du Client ou aux Données du Client s'il omet de suivre les pratiques de création de mot de passe sécurisé, de gestion et de protection de son compte.

- 5.3 **Information.** Les informations reçues par Adobe en lien avec le service de signature électronique sont régies par la Privacy Policy d'Adobe (adobe.com/privacy/policy.html), y compris l'article "Applications".
- Normes de sécurité sur les données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS). Les Normes de sécurité sur les données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS) interdisent la transmission de Données de Compte (notamment les Données du Titulaire de carte, le Code de vérification ou la Valeur de la Carte) à l'aide d'une signature par fax. Les PCI DSS interdisent également le recours au service de signature électronique pour stocker des Données d'Authentification Sensibles, notamment le Code de vérification ou la Valeur de la Carte après une autorisation, et ce même si ces informations sont chiffrées. Les termes en majuscules figurant dans le présent Article sont définis dans les PCI DSS, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit.
- 5.5 **Loi Health Insurance Portability and Accountability Act (« HIPAA »).** Le Client est exclusivement responsable de se conformer à la loi HIPAA et à la loi Health Information Technology for Economic and Clinical Health (« HITECH »). Adobe n'agit pas pour le compte du Client au titre d'Associé, selon la définition donnée à ce terme dans la loi HIPAA, lorsqu'il fournit le Service OnDemand.
- 5.6 **Données Personnelles Sensibles**. L'article « Données Personnelles Sensibles » des Conditions Générales ne s'appliquent pas à l'utilisation par le Client du service de signature électronique.
- **6. Conseil juridique**. Le Client se fiera exclusivement à son propre conseiller juridique et à ses conclusions quant à l'utilisation et la viabilité des Signatures électroniques dans un pays en particulier ou pour un usage en particulier. Il est de la responsabilité du Client de veiller à ce que son utilisation du Service OnDemand soit conforme à aux lois, réglementations applicables et politiques pertinentes pour un pays en particulier ou pour un produit ou un usage en particulier.
- 7. Certificats numériques. Les certificats numériques peuvent être émis par des autorités de certification tierces, comme les prestataires de Services de Documents Certifiés d'Adobe, les fournisseurs de Listes de Confiance approuvées d'Adobe (collectivement, les « Autorités de Certification »), ou être auto-signés. Le Client et l'Autorité de Certification sont responsables de l'achat, de l'utilisation et de la confiance accordée aux certificats numériques. Il incombe exclusivement au Client de décider s'il fait ou non confiance à un certificat. Sauf si une garantie écrite distincte est fournie au Client par une Autorité de Certification, le Client utilise les certificats numériques à ses propres risques.
- 8. Transactions des Utilisateurs. Pour les Client facturés sur la base d'une licence par Utilisateur ou FTE, pendant chaque période de mois, chaque Utilisateur ou FTE pourra envoyer un nombre agrégé de Transactions égal à deux fois le nombre moyen de Transactions envoyées chaque année via le service de signature électronique. Les Transactions ne peuvent être reportées sur la prochaine période de douze mois.

9. Définitions supplémentaires.

- 9.1 L'expression « **Document électronique** » désigne tout document téléchargé dans le service de signature électronique.
- 9.2 L'expression « **Signature électronique** » désigne la capacité du service de signature électronique à inclure un son électronique, un symbole ou un processus joint ou logiquement associé au Document électronique et exécuté ou adopté par une personne dans le but de signer le Document électronique.

- 9.3 Le terme « **Participant** » désigne une personne physique ou morale qui, par voie électronique, examine, accepte, signe, approuve, transmet ou délègue une action à un tiers concernant des Documents électroniques via le compte de service de signature électronique du Client.
- 9.4 Le terme « **Transaction** » désigne la situation dans laquelle un Document Electronique ou un ensemble de Documents Electroniques associés est envoyé à un destinataire via le service de signature électronique. Chaque tranche de 100 pages ou de 10Mb est une Transaction.